

### Annexe III

*Interview de Monsieur Nicolas Ledent, Conseiller au sein du cabinet Didier Reynders, par Leslie Giot, le 6 juin 2016.*

[Début de l'interview]

#### **Interviewer : En quoi la crise de 2008 a-t-elle eu un impact sur les banques belges et l'économie du pays ?**

Ié : Il y a des causes macroéconomiques et microéconomiques qui font que le 15 septembre 2008 avec la faillite de *Lehman Brothers* et les *subprimes* plus la titrisation qui a diffusé ça dans le monde entier et le manque de confiance qu'il y a eu d'un coup dans les prêts interbancaires, on a eu toute une série de conséquences sur les banques établies en Belgique et les banques établies à l'étranger. L'impact sur les banques belges a été très fort car on était des banques assez exposées, notamment Fortis qui avait racheté AB. Par rapport à la Belgique, la taille du système bancaire était assez élevée car c'était un secteur où on exportait beaucoup, un secteur dans lequel nous étions bons. Il y avait beaucoup d'emplois, beaucoup d'activités, avec Dexia qui avait l'ambition de devenir une banque mondiale, une banque de prêt aux acteurs publics. Il y avait aussi Fortis qui était une banque universelle. On était avec un poids important donc on a subi la crise financière de manière très forte. Après il y a l'effet domino sur l'économie. Si on prend l'exemple de Dexia, au départ c'est une crise financière ; ébranlement du crédit, ébranlement de la confiance, donc une vraie capacité à un moment donné de trouver de l'argent dans le bilan. Il y a donc eu un renflouement de l'Etat, 6 milliards d'euros la première année avec une part belge et une part française. Et puis deux ans plus tard, il y a eu la crise des dettes souveraines qui étaient vraiment le *core business* de Dexia et qui a à nouveau lessivé le bilan. Dès lors, ils ont demandé une seconde intervention de l'Etat.

Alors pourquoi cela a une conséquence après sur l'économie, car il y a eu une baisse de la croissance.

#### **Ir : Du fait qu'il ait fallu renflouer les banques ?**

Ié : Premièrement, il y a eu un impact budgétaire à ce niveau-là mais juste pour les finances publiques. Après, il y a eu véritablement une transformation de la crise bancaire en crise

économique où on a laissé jouer les stabilisateurs économiques donc avec le solde de financement (le déficit belge) qui était à -6%. Et puis après, toute une crise économique avec un ébranlement du crédit, des conditions de crédit plus dures, l'argent qui a coûté plus cher. C'est un des mécanismes de transfert vers l'économie dite réelle. Et puis après, il y a eu l'ébranlement du financement public. Les deux ensemble ont fait qu'on était dans une situation difficile au niveau budgétaire et il faut cumuler à cela qu'à partir de 2007, on commençait seulement à récupérer les coûts du vieillissement de manière assez forte. En effet, avant 2007, les bénéficiaires de pension étaient assez stables et puis cela monte de manière progressive et on subit un coût du vieillissement relativement important. On a donc une vraie difficulté à réduire notre endettement. On a par conséquent une croissance plutôt basse à cause de ça.

Mais, oui, évidemment, la crise a eu un impact sur les banques. Si un tsunami ravage les Etats-Unis, il ravagera également les banques belges. C'est pourquoi il faut une régulation mondiale car, si même les banques belges sont régulées mais que ce n'est pas le cas des banques américaines, les banques américaines vont plus facilement faire des équilibres donc provoquer ce genre de chose avec *Lehman Brothers* mais vont plus facilement revenir dans une situation de compétitivité de marché donc dans une situation « normale ». Mais si nous, les banques, nous sommes très régulées, très flexibles, si à un moment donné il y a un ras de marais, on est aussi touché. Cela ne sert à rien d'être extrêmement régulé en Belgique ou en Europe et qu'aux Etats-Unis ce n'est pas le cas. Mieux vaut donc avoir la même régulation à travers le monde, d'où le principe du *level playing field*, le *lead treatment*.

**Ir : Quelles sont les parties majoritairement touchées et pourquoi ?**

Ié : La majorité des gens touchés ne sont pas les pensionnés, les fonctionnaires qui n'ont pas été directement touchés par la crise. Les principaux touchés sont les actionnaires, qui ont été touchés à 100%. Prenons Arco, qui était un actionnaire de Dexia, il a été complètement démuné. Les actionnaires privés, qui ont assumé le risque. Le problème dans le cas d'Arco, c'est que les coopérateurs ne savaient pas forcément qu'il y avait un risque parce que c'était mis en coopérative. Donc il y avait une illusion de protection. Tous les petits actionnaires, chez Fortis par exemple, ont également perdu sur ces actions. C'était des actions de bon père de famille, les gens avaient ça dans un portefeuille selon eux peu risqué. Dexia, ce fut la même chose. On avait des rendements de 6-7% qui étaient au-dessus du taux sans risque et

pour eux, il n'y avait pas de risque. Mais le rendement qu'ils avaient eu était lié à ce risque. Ce fut très dur à faire comprendre que l'Etat n'avait pas comme vocation à venir se substituer aux actionnaires. Par contre, on intervenait concernant les épargnants. Les épargnants en Belgique n'ont pas été touchés. C'était l'engagement de Reynders à l'époque et les crédits des entreprises doivent être garantis un maximum parce qu'il y a un effet systémique en cas de crise. Comme le cas de *Lehmann Brothers* si on le laisse aller en faillite.

Donc de septembre 2008 à mars 2009, il y a eu une dynamique actionnaire où tout le monde disait qu'il fallait les aider. Les actionnaires ont été spoliés (dépouillés). Ils n'ont pas perdu de l'argent à cause de l'Etat, ils ont perdu leur argent bien avant. Après, il y a eu l'attaque de l'opposition sur le coût du sauvetage bancaire et on a essayé de limiter le coût. Mais globalement, ça a été positif pour l'Etat parce qu'on a mis des garanties bancaires qui étaient rémunérées, parce qu'on a fait des prêts qui ont été remboursés positivement, parce qu'on a des parts dans BNP Paribas, parce qu'on a la RPI qui est la [...] de Fortis qui a rapporté de l'argent aussi.

Donc on n'a pas sauvé les actionnaires, même si on leur a permis de ne pas avoir zéro franc. Mais l'Etat est d'abord intervenu pour préserver, premièrement, les épargnants.

Deuxièmement, le crédit. Parce que à un moment donné, si vous dites que les gens ont de l'argent, n'oublions pas que la garantie bancaire était à l'époque de 20.000€ puis elle est montée à 100.000€ et donc on dit aux gens vous perdez tout ce qu'il y a au-dessus de 100.000€. Et puis il y a un facteur systémique à une faillite d'une banque aussi importante en Belgique. Ça a des conséquences sur Delhaize, Colruyt, les bouchers, sur n'importe qui détient de l'argent au-dessus de 100.000€. Cela concerne également ceux qui ont 80.000€, par exemple, car c'est l'Etat qui les garantit donc les contribuables. Donc le coût de sauvetage des banques qui est élevé sera moins élevé qu'en cas de faillite selon notre analyse. Ce n'était donc pas possible de sauver les actionnaires. Ce ne serait pas logique de dire : « Vous avez pris un risque, on vous rembourse en cas de perte ». En tant qu'actionnaire, on n'est pas titulaire d'une créance.

Depuis, toute une série de mesures européennes ont été mises en place afin de faire mieux la prochaine fois dans le cas d'une crise similaire.

**Ir : Quelles mesures ont été prises suite à la crise au niveau des réglementations ?**

Ié : Suite à la crise, il y a eu le rapport de Larosière. Ensuite, Michel Barnier, régulateur français, a dit après lors du G20 de 2009 : « Tout doit être réglementé ». Donc, au fur et à mesure, on a mis en place des instruments dans tous les domaines. Au niveau des banques, le CRD III où il y a le bonus bancaire et CRD IV, les règles prudentielles. MiFID, règle de protection du consommateur lorsqu'il achète. Assurances et banques. Agence de notation, CRA1, CRA2, CRA3, ce sont 3 directives financières où on leur impose toute une série de règles. AIFM pour les *hedge funds et private equity*. Etc. On a revu toute la politique prudentielle aussi. ESMA, le marché. EIOPA, fonds de pension et assurance, et EBA pour les banques. On a mis en place le comité européen du risque systémique.

**Ir : Et au niveau de la séparation des activités ?**

Ié : La séparation est arrivée plus tard avec le rapport Liikanen. Mais on est dans une autre dynamique et on voit bien que le sens de l'urgence a diminué. Le débat est également plus compliqué et vaste que le reste.

Il y a eu des réglementations un peu dans tous les sens. La directive transparence a été revue, le décret Emir a été revu, il y a un peu de tout (BRRD, etc.). On a revu l'ordre des créances, la protection des dépôts, le mécanisme d'alignement des investisseurs. Il y a une directive sur les avis de marché, une directive transparence

Après, on pourra dire qu'on n'a pas été assez loin. Néanmoins, quand on va s'adresser aux banquiers, ils hurlent.

[Discussion sur le sujet : la réforme bancaire n'est plus au cœur de l'actualité. Il y a par contre la volonté de créer une Union bancaire : garantie des dépôts. A l'heure actuelle, on est beaucoup plus sur le débat de la gouvernance économique, le programme de stabilité, économie globale.]

**Ir : Au niveau de la séparation, est-ce que les objectifs portés dans les réglementations y afférent pourront être remplis ?**

Ié : Des réformes ont été prises et d'autres n'ont pas été prises. Ce que je reproche à une partie des réformes, c'est leur caractère non unifié. En effet, certaines réformes n'ont été prises que

dans certains pays. La France a pris certaines réglementations, la Belgique d'autres, l'Angleterre encore d'autres. Cela aurait été mieux d'établir une approche européenne même si je comprends tout à fait la dynamique des Etats membres. Une approche mondiale aurait été encore plus adéquate.

Deuxièmement, il y a des réformes qui n'ont pas du tout été mises en œuvre, par exemple le rapport Liikanen. Pour l'instant, c'est toujours un rapport.

**Ir : Il n'y a donc, à l'heure actuelle, que le rapport Vickers et la règle Volcker d'application ?**

Ié : Exactement.

**Ir : D'un point de vue général, quel est le sentiment des banquiers à l'égard de ces réglementations ?**

Ié : Si vous écoutez les banquiers, ils vous diront qu'il y a eu trop de réglementations. Pour d'autres, il n'y en a pas eu assez. Un des problèmes, c'est la complexité des nouvelles réglementations. Mais il y a aussi la possibilité de création d'arbitrage prudentiel, d'arbitrage réglementaire pour une banque.

Le vrai débat est sur la complexité car au niveau des réglementations, tout le monde est d'accord. Il faut des règles dures, strictes mais éviter la complexité.

Articles de [...] qui expliquent à quel point la complexité est grande et que plus personne ne comprend rien aux contrôles bancaires, sauf ceux qui s'en occupent. Démocratiquement, il y a un vrai débat, sur lequel on plaide depuis longtemps : essayer d'avoir des règles.

Ces règles ont des impacts économiques Par exemple, dire que de telle quantité d'euros doit rester immobilisée, cela aura pour impact que coût-crédit va augmenter, même si à l'heure actuelle, ce n'est pas vraiment un problème de coût du crédit.

Il y a également un problème de capacité d'absorption. Si vous dites : toutes les banques dans 5 ans doivent tout résorber, il y a véritablement un problème pour absorber tous les crédits.

Le deuxième élément après la complexité. Le rapport Liikanen a du bon et du moins bon. Le problème est qu'en plus des banques d'affaires, il y a aussi des banques d'épargne qui ont été

touchées et les banques d'affaires touchent les banques d'épargne. Notre réforme a voulu toucher tous les domaines, le plus fort possible.

On ne peut pas demander aux banques d'octroyer du crédit pas cher (parce que c'est ce qui a été à la base de la crise : il ne faut pas octroyer du crédit aux gens qui ne le méritent pas), de renforcer leurs fonds propres, d'offrir des taux d'intérêts les plus élevés possible sur leur compte épargne. Et tout cela, sans licencier et mettant à disposition une banque dans tous les villages de Belgique. Il faut trouver un équilibre.

Selon moi, il faut faire un deuxième tour, il y a eu toute une série de réformes sous l'ancienne présidence de la commission de l'UE, il faut analyser ces réformes et voir là où on a été trop loin et là où on n'a pas été assez loin.

Le rapport Liikanen a un peu trainé. Il faut savoir qu'en Belgique, on a est très ouvert à ce genre d'initiative.

### **Ir : Pour la séparation ?**

Ié : Non, le rapport Liikanen est plus vaste que cela. Nous, pour la séparation, nous sommes plus critiques. Nous sommes assez dubitatifs sur les conséquences éventuelles et sur les effets de la mesure mais nous sommes ouverts à discussion et prêts à ce qu'on nous démontre que ça a des avantages. Il n'y a pas de mesure miracle.

Le gouvernement belge n'est pas convaincu sur base des analyses, de la banque nationale notamment et, européennes sur le rapport Liikanen. Si les conséquences sur le crédit et sur la civilité ne sont pas bonnes, ce ne sera pas convaincant comme rapport.

Bref, une fois qu'un équilibre aura été trouvé, le gouvernement sera prêt à entendre les différents rapports visant à une réforme. Il est à noter que cet équilibre sera peut-être établi au niveau européen et dès lors le gouvernement le transposera au mieux en Belgique. Il faudra dans ce cas éviter des cas de discrimination des banques belges vis-à-vis des banques étrangères et il faudra favoriser au maximum une efficacité du système.

**Ir : En 2008, quand il y a eu la crise, certains ont dit qu'il valait mieux revenir dans un système où les activités de marché et les activités commerciales sont séparées. Qu'en pensez-vous ?**

Ié : Certains l'ont dit, d'autres non. Le Ps, via Di Rupo a effectivement demandé une étude de faisabilité en vue d'une séparation bancaire. Il y eu un accord avec le parti socialiste pour la loi de 2014. Ensuite, il y a eu une proposition d'écolo avec quatre articles et un de ces articles était : « On sépare les banques ». Ce sont des coups de communication, des coups politiques. Il y a eu beaucoup de positionnements politiques. Ni le PS, ni le SPA quand ils étaient dans la majorité au gouvernement n'ont demandé une séparation bancaire stricte. Au niveau des politiques, il n'y a pas de réelle volonté de l'imposer en Belgique de manière unilatérale.

Notre vision, c'est d'avancer secteur par secteur, voir ce qui ne va pas mais on reste dans le paradigme actuel.

En Belgique, on n'a pas l'impression d'avoir une banque *Lehman Brothers* ou des banques spéculatives, donc il n'y a pas un sens de l'urgence qui poussait à tendre vers une séparation. Les gens de la BNP ne disaient pas lors des réunions à l'époque qu'il fallait absolument faire telle chose, ce sera la solution.

**Ir : Est-ce parce que les banques n'étaient pas assez grosses en Belgique et qu'elles n'auraient pas été capables de séparer leurs activités ? Elles auraient peut-être du fermer leurs activités en procédant de la sorte ?**

Ié : Cela, c'est le chantage bancaire qui le dit. Quand on regarde, on peut s'apercevoir qu'il y a toute une série de petites banques qui fonctionnent bien, qui gagnent assez bien de parts de marché, surtout parce que leur coût de structure est moins élevé.

Je n'ai pas l'impression que la taille du secteur soit le critère clé.

A un moment donné, il y a eu une petite discussion dans les accords de négociation au gouvernement à propos de la séparation, concernant la différence entre une banque d'affaires et une banque de dépôt. Cette différence n'est pas claire du tout.

Bref, cette réforme ne nous semblait pas être la priorité du moment. Il faut noter qu'il y a une certaine inertie parce qu'on touche à du fondamental. De plus, on cherche à faire quelque chose d'efficace.

**Ir : En Belgique, est-il possible de rouvrir les débats ?**

Ié : En Belgique, sous ce gouvernement-ci, non. Nous, par contre, nous sommes vraiment ouverts à une évaluation. Une évaluation globale de ce qu'on a fait, au niveau européen et belge afin de voir ce qui peut être amélioré. Il faut une piste opportune, faisable et efficace que ce soit au niveau belge ou européen.

Il est important de relever que selon moi, nous sommes toujours dans une période d'absorption des conséquences, ce qui a été fait via les réglementations.

Notre priorité est de finir l'Union bancaire avec une garantie des dépôts qui tiennent la route, avoir une BCE qui puisse tout contrôler et avoir tous les outils nécessaires pour véritablement sanctionner les banques qui défont avec des plans de résolution très forts, contraignants qui puissent contrôler les banques, avec des règles plus simples que maintenant. On veut plus d'efficacité et moins de complexité mais pas forcément avec moins de réglementations: c'est notre philosophie.

**Ir : Pensez-vous qu'en mettant en place tout cela, on va arriver à protéger les dépôts des épargnants en cas de nouvelle crise?**

Ié : La réponse-type, c'est que le risque zéro n'existe pas. On a, en tout cas, une capacité de résilience beaucoup plus élevée qu'en 2008. Par rapport à 2008, on peut espérer que les Etats-Unis ne mettront pas en faillite *Lehman Brothers*, on peut espérer qu'il fasse une déstructuration organisée, qu'ils structurent pour éviter qu'on doive déclarer une faillite. Par exemple, établir que les actionnaires y perdent, que les épargnants perdent au-delà de cent mille euros. Cela permettra d'éviter d'avoir des conséquences systémiques. Une banque doit pouvoir faire faillite, mais il faut que cette faillite n'ait pas de conséquence systémique. Il faut établir des règles afin que ces conséquences ne soient pas systémiques. Il faut des ratios de solvabilité et de liquidité élevés. Il faut que la faillite n'ait pas de coût sociétal. Il faut que la faillite soit assumée par les actionnaires et il faut qu'il y ait une responsabilité de ces acteurs.

**Ir : Quelles sont les réglementations mises en place pour protéger les dépôts des épargnants ?**

Ié : Le mécanisme de garantie des dépôts. Garantie à hauteur de cent mille euros. Ensuite, il y a toutes les règles prudentielles (continuité de l'entreprise). Il y a également des règles d'accès, une personne lorsqu'elle investit sait dans quoi elle investit. Quand on dit épargnant on entend compte d'épargne mais il y a d'autres comptes. Il faut savoir le risque qu'on prend.

**Ir : Ces réglementations sont-elles suffisantes ?**

Ié : Ce seuil de cent mille euros ? Selon moi, je pense qu'on arrivera à ne jamais laisser des épargnants faire faillite. Lors de la crise de 2011, la consigne de Reynders était de vouloir à tout prix la crise [...] repose sur les épargnants. Politiquement c'est inenvisageable, dans la mesure où il y aura une perte totale de confiance des épargnants vis-à-vis des banques.

**Ir : Quelles sont les parties favorables pour une séparation des activités bancaires ?**

Ié : Les écolos paraissent vraiment pour. Néanmoins quand on est dans l'opposition, il y a une énorme différence entre ce qu'on dit et ce qu'on fait.

**Ir : Personnellement, êtes-vous pour ou contre la séparation des activités bancaires ?**

Ié : Il y a un processus européen qui est en cours.

**Ir : Pensez-vous qu'il faille rouvrir les débats ?**

Ié : Sous ce gouvernement, non. Si on en reparle, il faut une évaluation globale, ce qui va prendre six mois. A partir de cela, on pourra tenter d'améliorer, de durcir et de simplifier. Il faut se mettre en accord avec les secteurs. On se rendra peut être compte qu'il y a une meilleure résistance individuelle. Par exemple, dans les stress Test, on a des problèmes de liquidité, on pourrait y toucher par des réformes paramétriques ou par une réforme de grande ampleur.

[Fin de l'interview]

